



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Toulouse, le 14 janvier 2011

Yves Chevillard
Inspecteur d'Académie,
Inspecteur Pédagogique Régional d'allemand
Responsable du CASNAV

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement et directeurs
d'école s/c Messieurs les IA-DSDEN

**Rectorat
CASNAV**

Place St Jacques
BP 7203
31073 Toulouse
Cedex 7

Téléphone
05 61 17 83 48

Fax
05 61 17 83 00

Courriel
casnav@ac-toulouse.fr

Objet : Information sur le DELF scolaire pour les élèves nouvellement arrivés en France non francophones, session du 10 mai 2011

Le Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELFF) adossé au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) est un diplôme reconnu internationalement. Il est délivré par le Ministère de l'Education Nationale pour certifier les compétences en français d'élèves non francophones. Délivré depuis 1985 dans 163 pays, il en existe depuis la rentrée 2005 une version scolaire proposée en France, le DELFF scolaire. Elle est destinée aux élèves allophones arrivés en France depuis moins de deux ans, c'est-à-dire depuis la rentrée scolaire 2009. Ceux qui sont en collège ou lycée peuvent donc présenter le DELFF scolaire. Pour le premier degré sont concernés les élèves les plus âgés (plutôt des CM2, mais pas uniquement). Les candidats sont présentés par leurs enseignants.

Le DELFF scolaire se compose de trois diplômes indépendants, correspondant aux niveaux A1, A2 et B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Sa mise en place vise à favoriser l'intégration des Elèves Nouvellement Arrivés en France (ENAF) par la valorisation de leurs premiers acquis linguistiques. C'est un diplôme qui permet aux élèves de s'inscrire dans une dynamique de progrès et d'obtenir une certification du niveau atteint en langue française au bout d'un à deux ans de présence dans notre pays. C'est également un outil de travail très fécond pour les enseignants, qui favorise de surcroît un travail interdisciplinaire et interdégradés.

L'examen se compose de différentes épreuves qui permettent de tester les candidats dans les quatre compétences linguistiques (compréhension de l'oral, expression orale en continu et en interaction, compréhension de l'écrit, expression écrite). Ce sont des professeurs ayant suivi une formation ad hoc qui font passer ces épreuves.

La prochaine session aura lieu **le 10 mai 2011**, les élèves passant l'écrit le matin, l'oral l'après-midi. L'inscription effective des élèves se fera du 21 janvier au 25 février 2011.

Bien cordialement,

Yves Chevillard,
IA-IPR, Responsable du Casnav